



## **TROTT IN AIX**

550, avenue Eugène Mirabel

13480 Cabriès (France)

☎ : 06 80 08 38 36

[www.trott-in-aix.com](http://www.trott-in-aix.com)

[contact@trott-in-aix.com](mailto:contact@trott-in-aix.com)

Location et randonnées  
en Trottinette tout-terrain électrique

Vente de Trottinettes tout-terrain électriques,  
équipements et accessoires

### **Conditions générales de participation**

#### **Article 1 : Objet du contrat**

- La location pour une balade en trottinette électrique tout-terrain avec ses équipements de protection individuel et ses accessoires par TROTT IN AIX ci-dessous dénommée «le loueur» et une personne physique ou morale, ci-dessous dénommée «le locataire».

#### **Article 2 : Équipements des trottinettes électriques tout-terrain**

- Toutes nos trottinettes électriques tout-terrain fournies sont équipées des accessoires suivant : Casques, sacs à dos avec batteries.

#### **Article 3 : Prise d'effet, mise à disposition et récupération**

- La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont fournis. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances en personne responsable.
- Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location.
- Le locataire reconnaît qu'il a reçu les accessoires et ledit véhicule en bon état de marche. Les pneumatiques, freins et suspensions sont en bon état. Le locataire est responsable des dégradations autres que l'usure normale subies par le véhicule du fait de l'utilisation d'itinéraires impropres à la pratique qui lui est dédiée, de chocs provoqués par le locataire ou pour tout autres causes étrangères au fait du Loueur.

#### **Article 4 : Paiement et modes de règlement**

- La totalité de la prestation est réglée par le(s) locataire(s) avant départ de la balade.
- Les modes de règlements acceptés sont : Chèques et espèces.

#### **Article 5 : Utilisation**

- Le locataire certifie être en état de santé compatible avec la pratique de la trottinette électrique tout terrain et certifie être apte à conduire le véhicule loué sans contre-indication médicale. L'activité est interdite aux femmes enceintes.
- De convention entre les parties, il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne sans l'accord du loueur.
- Le locataire s'engage à utiliser la trottinette électrique tout terrain louée avec prudence et sans danger pour lui-même et les tiers.
- En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur, déposer plainte auprès de l'autorité habilitée et fournir une photocopie du dépôt de plainte.
- La location de trottinette électrique tout-terrain est à partir de 12 ans minimum. Tout mineur doit obligatoirement être accompagné par un adulte responsable.

**TROTT IN AIX...**

**Des randonnées pour tous toute l'année...**



## **TROTT IN AIX**

550, avenue Eugène Mirabel

13480 Cabriès (France)

☎ : 06 80 08 38 36

[www.trott-in-aix.com](http://www.trott-in-aix.com)

[contact@trott-in-aix.com](mailto:contact@trott-in-aix.com)

Location et randonnées  
en Trottinette tout-terrain électrique

Vente de Trottinettes tout-terrain électriques,  
équipements et accessoires

### **Article 6 : Responsabilité casse, vol, dommage à des tiers, assurance**

- Le locataire ne bénéficie d'aucune couverture pour les dommages subis par la trottinette et les matériels fournis et engage personnellement sa responsabilité des dits dommages, casse, vol, dommage à des tiers et sur lui-même. Toutefois le locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables de vices cachés du matériel loué ou de son usure non apparente improprie à l'usage qui lui ait destiné.
- En cas de casse, le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé. Celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur des pièces détachées chez GLOBE 3T et TROTRX, fabricants de nos trottinette électrique tout-terrain
- Le vol et la perte du matériel ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur neuve.
- Le loueur déclare posséder une assurance responsabilité civile professionnelle pour une obligation de moyen dans les conditions normales d'utilisation du véhicule. Tous dommages causés par le locataire résultant du non-respect des consignes d'utilisations et de sécurités stipulées dans l'article 9 et annoncées lors du briefing avant le départ par le loueur, entraînera l'annulation des garanties du loueur.
- En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou des termes du présent contrat, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.
- Le locataire est personnellement responsable de toute infraction du code de la route et est toujours responsable des dommages corporels et matériels qu'il cause.
- Le locataire est responsable de ses effets personnels en cas de casse ou de perte (Téléphone portable, clés...)

### **Article 7 : Caution**

- Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il sera demandé au locataire responsable de verser une caution mentionnée au présent contrat ainsi que la présentation de la carte d'identité du cautionnaire.
- Cette caution n'est pas encaissée durant la durée de la location.
- A restitution des matériels, la caution est restituée au locataire, déduction faite des éventuels dommages conformément aux tarifs correspondant aux dégâts des matériels.

### **Article 8 : Éviction du loueur**

- Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire.
- Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la trottinette électrique tout-terrain GLOBE 3T et TROTRX, des accessoires loués, aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque.
- Pour toutes violations de ces engagements, TROTT IN AIX est autorisé à mettre en demeure le locataire et à exiger la restitution du véhicule sans délai.
- Le loueur peut à tout moment interrompre la balade au locataire ne respectant pas les consignes d'utilisation ainsi que le non-respect des règles de sécurité et ce sans remboursement.
- Le locataire ne doit pas être sous l'emprise de produits stupéfiants ou d'alcool pouvant nuire à la conduite du véhicule loué sous peine d'être exclu de la balade.

**TROTT IN AIX...**

**Des randonnées pour tous toute l'année...**



## TROTT IN AIX

550, avenue Eugène Mirabel

13480 Cabriès (France)

☎ : 06 80 08 38 36

[www.trott-in-aix.com](http://www.trott-in-aix.com)

[contact@trott-in-aix.com](mailto:contact@trott-in-aix.com)

Location et randonnées  
en Trottinette tout-terrain électrique

Vente de Trottinettes tout-terrain électriques,  
équipements et accessoires

### Article 9 : Consignes de sécurité et d'utilisation

- Porter en permanence le casque de protection fourni par TROTT IN AIX durant toute la balade.
- Port obligatoire de chaussures fermées.
- Respecter le code de la route.
- Respecter une distance de sécurité de 5 à 10 m entre chaque trottinette.
- Respecter une vitesse de 6 km/h en présence de piétons.
- Il est interdit de s'asseoir ou de s'accroupir sur la trottinette.
- Il est interdit de sauter, déraper volontairement avec la trottinette.
- Il est interdit de monter à plus d'une personne sur la trottinette.
- Garder en permanence le contrôle de sa vitesse et de sa trajectoire.
- Garder impérativement les deux mains sur le guidon.
- Préserver le moteur et l'autonomie en poussant avec le pied dans les fortes montées (inférieur à 15 km/h).
- Ne pas accélérer dans les fortes descentes.

### Article 10 : Utilisation des photos et vidéos

- J'autorise TROTT IN AIX à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la prestation. Si la prise de vue a été accomplie « au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire », aucune infraction ne pourra être retenue.

### Article 10 : Clause attributive de compétence

- Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né du présent contrat et qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Aix en Provence.

En réservant, le Client accepte ces termes et conditions.

Conducteur « A »		Conducteur « B »	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Email		Email	
Lu et approuvé le :		/	/
Signature du conducteur « A »	« A »	Signature du conducteur « B »	« B »

TROTT IN AIX...

Des randonnées pour tous toute l'année...